Les Vals du Dauphiné
communauté de communes

LES BABILLAGES DES VALS

LETTRE TRIMESTRIELLE N°29
AVRIL · MAI · JUIN · 2025
RELAIS PETITE ENFANCE

EDITO

Bonjour à tous !

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons pour cette nouvelle édition printanière du Journal du Relais ! Dans ce nouveau numéro, est mis à l'honneur un thème sur l'autorité et la bienveillance ou comment concilier ces deux concepts qui pourraient paraitre antinomiques. Un zoom plus particulier est fait sur les démarches concernant la médecine du travail pour les assistants maternels. Enfin, vous retrouverez un retour sur la semaine de la petite enfance, qui s'est déroulée du 12 au 28 mars, un évènement majeur de cette année organisé par les équipes du RPE des Vals du Dauphiné. Une semaine placée sous le signe du « jeu chez les tout petits ».

Bonne lecture

SOMMAIRE

P.2 • Exercer une autorité bienveillante et efficace

P.3 • Les infos en direct

P.4 • La vie du RPE

PARENTS ENFANTS GARDES À DOMICILE ASSISTANTS MATERNELS
RELAIS PETITE ENFANCE

COMPTINE

L'ŒUF

J'ai trouvé un bel œuf bleu
Bleu comme la rivière,
Bleu comme le ciel.
Le lapin l'avait caché
Dans l'herbe du pré.
J'ai trouvé un bel œuf jaune
Jaune comme de l'or,
Jaune comme un canari.
Le lapin l'avait caché
Derrière un pommier.
J'ai trouvé un bel œuf blanc
Blanc comme de la neige,
Blanc comme le muguet.
Il était au poulailler
Alors, moi, je l'ai mangé.

Maurice Coyaud

DÉCLARATION DE REVENU :

En tant qu'assistant maternel, vous pouvez bénéficier d'un régime particulier de déclaration de vos revenus. Nous vous rappelons que les relais ne sont pas habilités à vous renseigner sur les déclarations de revenus. Nous vous invitons donc à vous adresser directement à votre centre des impôts à la Tour du Pin.

Vous pouvez également trouver des informations sur le site : **www.impot.gouv.fr**.

DOSSIER

EXERCER UNE AUTORITÉ BIENVEILLANTE ET EFFICACE

(Synthèse d'un article issu de l'Assmat magazine N°198)

« Le mot autorité vient du mot latin « auctor » *ce qui signifie élever, prendre de la hauteur. Elle ne devrait donc jamais rimer avec le fait de rabaisser l'enfant. Ce qui exclut les sanction humiliantes »* pointe Jean Epstein.

Il n'y a sûrement pas de recettes magiques pour que tout se passe bien avec chaque enfant. Toutes fois pour une autorité bienveillante, nous pouvons nous appuyer sur les découvertes des neurosciences. Elles nous ont apporté une grille de lecture sur le développement du cerveau, et donc sur ce que peut ou non faire l'enfant à tel ou tel âge :

Des règles adaptées au niveau de compétence de l'enfant

Il ne faut pas exiger d'un enfant des choses qu'il est incapable de faire de fait de son stade de développement : par exemple un enfant qui découvre la marche aura du mal à rester tranquille. Il ne faut pas se fâcher si un enfant, qui n'a pas encore le langage, mord car il n'a pas d'autre moyen d'exprimer sa frustration (ça ne veut pas dire qu'il faut accepter le fait de mordre, mais il ne faut pas punir).

Proposer à l'enfant des alternatives aux interdits non essentiels

S'il faut être intransigeant sur les règles concernant la sécurité, on peut se permettre d'être plus souple sur d'autres points.

Par exemple, il est interdit de lâcher la main quand on se promène en bord de route et il n'y a pas d'alternatives. Mais si l'enfant saute sur votre canapé, vous pouvez lui dire "stop" et proposer à la place un parcours de motricité pour qu'il se défoule. Pour jouer au ballon, c'est non en intérieur mais ça sera oui tout à l'heure dehors.

Consignes : préférer la forme positive

Le cerveau du jeune enfant ne comprend pas le "ne...pas", c'est encore trop compliqué. Dites les choses de façon positive : "marche" au lieu de "ne cours pas", "parle doucement" au lieu de "ne crie pas"...

De même préférez le "STOP" qui marque un arrêt au "NON" et ne donnez toujours qu'une consigne à la fois.

Savoir lâcher du lest sur certains interdits

Souvent le "non" est prononcé d'office par fatigue et lassitude de répéter, sans se demander si cet interdit est vraiment adapté et juste. On répond alors plus à notre propre besoin de tranquillité qu'à celui des enfants. Par exemple, un bébé veut manger avec les doigts, on dit "non" parce qu'on n'a pas envie de nettoyer. Mais finalement est-ce justifié ?

La « conséquence réparatrice »

Quand on parle d'autorité, un des "outils" traditionnels est la punition. Le problème de la punition, c'est qu'elle utilise souvent la privation, qu'elle n'a aucun lien avec la faute commise, est parfois différée et, très souvent, non adaptée à l'âge de l'enfant voire humiliante.

Au lieu d'une punition, pourquoi ne pas envisager de mettre en place de "conséquences réparatrices". Un enfant renverse de l'eau ? il n'est ni "sot", ni "méchant", juste maladroit...ce qui est normal à son âge. Donc, on lui propose de "réparer" en lui fournissant une éponge ou un chiffon. Pareil s'il déchire un livre, on lui propose qu'il nous aide à le réparer, en tenant les bouts de scotch, par exemple.

Parents, assistants maternels, il faudra s'entendre sur une co-éducation et Il est important d'être dans le dialogue. Et même s'il est préférable d'avoir à peu près les mêmes valeurs, les assistantes maternelles peuvent très bien avoir leurs règles chez elles et les parents les leurs chez eux, les enfants s'adaptent très bien.

En tant que professionnelle, on peut être dépourvu face à une situation, à bout de nerfs face au comportement d'un enfant...Les séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles peuvent permettre d'évacuer, de trouver des pistes de solutions par la réflexion collective et d'asseoir une posture professionnelle.

Les formations proposées par IPERIA peuvent aussi être une aide appréciable pour prendre du recul et voir les choses différemment.

NEUF CRITÈRES POUR UNE AUTORITÉ JUSTE ET EFFICACE

Jean Epstein

- L'enfant doit être sanctionné par la personne concernée
- La sanction doit être immédiate
- Elle doit être expliquée (rapidement et non négociée)
- Elle doit être proportionnée
- Elle doit élever l'enfant et ne pas être humiliante
- Elle doit être cohérente : on en parle si besoin mais en dehors de la présence de l'enfant, afin qu'il ne voie pas de rupture entre les différents adultes.
- Elle ne doit pas être délirante : ne pas proposer des sanctions intenables et stressantes pour l'enfant. Par exemple : "Si tu n'es pas gentil, je te jette par la fenêtre".
- Elle doit être irréversible : si on prononce une sanction, il faut la tenir.
- Elle doit être juste : rien de pire pour un enfant que d'être puni pour quelque chose qu'il n'a pas fait. Et si on s'est trompé, ne pas hésiter à s'excuser.

RETENEZ LA DATE

Soirée d'information avec Jean Epstein le 5 décembre 2025.
Sur réservation.
Plus d'infos auprès du RPE.

LES INFOS EN DIRECT

FRANCE EMPLOI DOMICILE

C'est quoi ?

Un partenaire indispensable pour les particuliers employeurs :

France Emploi Domicile réunit tous les acteurs de l'emploi à domicile, syndicats représentatifs du secteur et partenaires mettant en œuvre la convention collective du particulier employeur et de l'emploi à domicile. À l'origine de la convention collective du secteur, ils ont souhaité offrir aux salariés et employeurs une information fiable, complète et claire ainsi qu'un accès facilité à leurs droits et services. Employés ou parents employeur, n'hésitez pas à vous rendre sur leur site :

https://www.franceemploidomicile.fr

MON ENFANT.FR

Un problème pour vous actualiser sur le site ?

Vous pouvez contacter un agent de la CAF. Il est préconisé de prendre contact avec lui à cette adresse mail : **monenfant@caf38.caf.fr**, afin qu'il puisse identifier le problème. Ensuite, si le problème n'est toujours pas résolu, il prendra contact avec vous, directement par téléphone pour essayer de faire la démarche en temps réel.

Afin de procéder à ses identifications sur le site, vous devez transmettre :

- copie carte identité
- copie carte vitale
- copie de votre agrément PMI en cous

Tous les documents transmis seront détruits après la validation des coordonnées sur le site.

LE SPSTN

Le Service de Prévention et de Santé au Travail National (SPSTN) a pour mission d'assurer la prévention des risques et la santé au travail de l'ensemble des salariés employés par des particuliers employeurs.

C'est une avancée clé pour les 1,2 million de salariés indispensables au quotidien des familles.

Il est ouvert depuis le 2 janvier 2025. Le déploiement de la plateforme sera progressif. Vous pourrez dès le second trimestre faire une demande de visite médicale sur leur site.

Des questions sur la santé au travail ?

Contactez un conseiller SPSTN au 0 986 865 865 (Prix d'un appel local).

LA VIE DU RPE VDD

RETOURS SUR

Dans le cadre de la **Semaine Nationale de la Petite Enfance (15-22 mars)**, le Relais Vals d'Ouest vous a invité à partager avec nous de nombreux ateliers.

CINÉ-DÉBAT

Le 20 mars, parents et professionnels de la petite enfance on assisté au film **Regarde je joue**, un film sur le jeu libre et le langage réalisé par Adeline Le Marec, orthophoniste et Gilles Thomat, réalisateur.

ATELIERS D'EXPLORATION SENSORIELLE

Du 12 au 31 mars, les locaux du relais ont accueilli des **ateliers type Snoezelen** pour le bonheur des familles et des assistants maternels accompagnées des enfants.

À VENIR : FESTIVAL LES DOUC'HEURES DES VALS

MERCREDI 2 JUILLET, Parc Bisso (après-midi)

- **Divers ateliers pour les familles** (massages parent-enfant, graphique, danse, contes, lecture d'histoires...) et pleins d'autres surprises.
- **Spectacle** à 18h : **« Street Fool »** de Max Macarinelli

VENDREDI 4 JUILLET, cour de l'ancienne école de Valencogne :

- **19h :** pique-nique tiré du sac.
- Animation musicale **« Le Pianoteur »** de la Cie Théâtre de la Toupine.
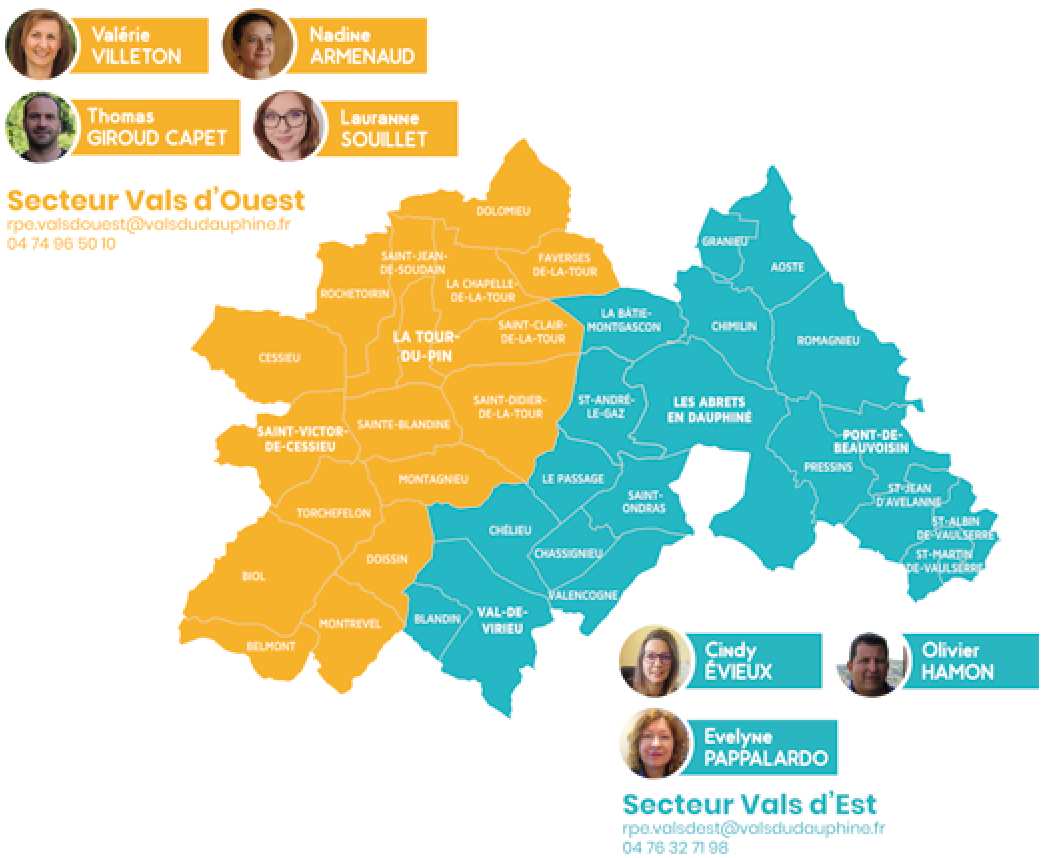
LES SECTEURS